

# Protection de la biodiversité dans les systèmes agricoles et forestiers : un essai d'analyse

Gaëtan du Bus de Warnaffe / [dubus@efor.ucl.ac.be](mailto:dubus@efor.ucl.ac.be)

## Introduction

Le rythme de perte des espèces vivantes dépasserait aujourd'hui, selon E.O. WILSON (2000), largement cent fois celui que connaissaient les écosystèmes avant l'apparition de l'homme. Selon les auteurs, nous sommes en train de perdre entre 50 et 100 espèces par jour dans le monde (RAVEN 1989; WILSON & MYERS 1986). Certains biologistes vont jusqu'à avancer qu'au cours des vingt ou trente années à venir, la planète perdra un quart de sa diversité biologique actuelle.

Si les forêts tropicales abritent au moins 50% de la biodiversité mondiale (MCNEELY *et al.*, 1990), la richesse biologique des écosystèmes européens – par ailleurs très productifs – est tout autant menacée.

« Dans notre monde actuel, peu de sociétés vivent encore en équilibre avec la nature (...). Mais allez les voir : elles n'ont pas de réserves, pas de territoires protégés ! Elles ont une gestion de l'ensemble et même pas, quelle honte, le concept de protection de la nature. »

E. TERRASSON, "La peur de la nature" (1993).

SIMBERLOFF évaluait déjà en 1986 à plus de 50% la proportion des espèces menacées en Allemagne de l'Ouest. Le récent colloque portant sur l'évolution des bioindicateurs à Namur a mis en évidence la nette dégradation de la biodiversité au niveau régional depuis quelques décennies. La forêt occupant des surfaces importantes en Wallonie et étant généralement perçue comme un milieu-refuge, la question de l'adéquation entre gestion forestière et préservation de la diversité biologique est plus que jamais d'actualité. L'intérêt de cette dernière a été encore rehaussé par les récents débats sur l'éco-certification, face auxquels la Flandre et la Wallonie ont pris des positions divergentes.

Or, l'approche classique des relations entre biodiversité et sylviculture mène à un idée bien embarrassante : on ne peut favoriser la faune et la flore sauvages en forêt sans consentir à des sacrifices financiers, parfois difficilement supportables pour les propriétaires ruraux telles que les com-

munes d'Ardenne. Dans certains cas, les mesures préconisées semblent même être inconciliables avec le principe même de sylviculture, comme en atteste l'intérêt de laisser en forêt une quantité importante de bois mort. Devant cet embarras, aménagistes et gestionnaires choisissent généralement de définir des espaces protégés (zones de contraintes, réserves partielles ou intégrales) coïncidant en général avec les zones de faible rentabilité et de haute valeur écologique, pour s'autoriser par ailleurs une exploitation soutenue voire intensive. Plus rarement, ils se risquent à chercher, sur toute la surface aménagée, une gestion conciliant les objectifs économiques, écologiques et sociaux. Mais sur le terrain, cette dernière option constitue un exercice de funambule menant en général à une solution bâtarde, ne pouvant satisfaire pleinement aucun des acteurs concernés.

## Comment dépasser cet obstacle ?

Par cet article, nous souhaitons montrer comment, avec le temps, la discussion sur le problème de la biodiversité en forêt a été réduite à une question technico-économique, dénuée d'attaches culturelles et de liens avec les problématiques socio-économiques soulevées par la conception dominante du développement. Pour ce faire, nous commenterons l'expérience des Parcs Naturels en France et les problèmes soulevés par la conservation de la nature dans



Bois mort dans une réserve forestière intégrale.

les pays du Tiers-monde. Nous tentons ensuite de proposer une solution au problème, par le biais d'une définition plus "intégrative" de la conservation de la nature en forêt.

### Conservation de la nature et biodiversité : des concepts nés des classes citadines aisées

C'est l'école paysagiste de Barbizon (Paris) qui établit au milieu du siècle dernier les premières réserves, dont la "série artistique" de Fontainebleau. Quant à la culture naturaliste, elle émane essentiellement de scientifiques ayant, grâce à leur aisance matérielle, pu se consacrer à la systématique (DROUIN 1989). Les ornithologues seront les premiers à s'engager dans la protection active des sites lorsque en 1912, ils créent la Réserve des Sept Îles à Perros-Guirec (côte Nord-Atlantique) pour sauvegarder les macareux.

Les débuts de la conservation sont ainsi contemporains du développement de l'esprit de conquête scientifique du monde et de l'industrialisation. Le mouvement littéraire et artistique des romantiques, par sa critique de la modernisation, favorisa d'ailleurs amplement la construction de l'idéologie de la conservation de la nature.

La naissance des Parcs Naturels est, selon l'analyse de FINGER-STRICH et GHIMIRE (1997), l'expression d'un besoin de conserver le mythe judéo-chrétien d'un état d'équilibre entre la nature et les humains, dans une société où règnent l'artificiel et l'industrie. Selon ces auteurs, les sociétés incluses dans les Parcs sont assimilées à la nature et sont "hors de l'histoire". De ce fait, les Parcs constituent des repères à partir desquels évaluer l'état de modernité de nos sociétés urbaines, passées d'un état de dépendance envers la nature à un contrôle de cette dernière prise comme simple objet au service de la créativité humaine. D'autre part, les auteurs estiment que les politiques de conservation, développées à partir des années 50-60, étaient plus au service des institutions du Marché, de la

Science et de l'Etat que de la nature, des modes de vie traditionnels et de ceux qui, de par l'industrialisation, en avaient été éloignés. Les réglementations en matière d'utilisation des forêts et de l'eau furent d'ailleurs les précurseurs du droit de l'environnement, tout en étant essentiellement vouées aux objectifs de défense, de conquête territoriale et économique et d'industrialisation des Etats.

Notons que si la conservation fait en Europe plus référence à un paysage préservé mais néanmoins habité selon des modes traditionnels, en Amérique du Nord il en est tout autrement. La nature y est conçue comme un patrimoine en soi, fondamentalement attaché à l'identité américaine et à conserver dans de grands espaces vierges de toute influence humaine – si tant est que la chose soit possible (SÉRUSIAUX 1992).

Quand au mot "biodiversité", il apparut pour la première fois en 1986 avec l'entomologiste WILSON, dans le titre des actes d'un colloque sur l'état de la diversité biologique planétaire. Depuis, le mot a gagné une importance considérable. Le point suivant en analysera les aspects culturels.

Selon BOZONNET et FISCHER (1985), en Occident "la protection de la nature n'est que l'envers euphémique de l'agression dont elle est inséparable". Aujourd'hui encore, ce sont les citoyens qui expriment le plus le souhait d'une société écologique "conservant" la nature. Les élections dans notre pays en 1999 n'ont-elles pas abouti à une plus forte représentation des partis "écologistes" dans les grandes agglomérations, en particulier à Bruxelles ?

### La dimension culturelle du mot "biodiversité"

Selon le philosophe SERRES, la compréhension occidentale de la nature assimile celle-ci à l'environnement physique de l'homme, à ce qui est "en dehors", "autour" alors qu'elle est autant en nous que hors de nous et qu'elle se comporte en sujet et non en objet (WINTZ 1995). La science

moderne s'est appliquée à objectiver la nature, à la séparer de la condition humaine. Voir le monde paraît suffire pour le connaître; les progrès de la photographie et de l'informatique n'ont fait qu'accentuer cette illusion de pouvoir représenter et décrire la nature telle qu'elle est intrinsèquement, indépendamment de nous.

GOETHE disait : "quand je juge belle une fleur, la beauté est plus dans mon regard que dans la fleur regardée". Pour F. TERRASSON, "c'est notre regard qui définit le côté attrayant ou repoussant des divers aspects de la nature". De même, la biodiversité, en dépit des expressions quantitatives que la science cherche à lui donner, ne tolère aucune définition absolue, tant son appréciation est affaire de culture.

Or, dans la synthèse des politiques internationales intitulée "Conserving the World's Biological Diversity" (MCNEELY et al 1990), la définition de la valeur accordée par un groupe social à la biodiversité se base sur les modalités de "consommation" de celle-ci. Dans ce système, les sociétés paysannes du tiers-monde, qui tirent leurs ressources directement de la nature, ne font que "consommer" la biodiversité tandis que les secteurs industriels et commerciaux sont aptes à la "produire". Cependant, V. SHIVA (1994) signale que les paysans du tiers-monde et les populations forestières indigènes participent pour la plupart aux processus biologiques de reproduction de la biodiversité plutôt qu'ils ne la consomment. En effet, dans les modes de vie des populations tropicales indigènes, "la préservation de la biodiversité est appelée à s'insérer dans la logique des processus de production sylvicole et agricole, étant entendu que c'est la diversité qui protège les niches dont les communautés humaines tirent leurs moyens d'existence". Un constat partagé par W. BALÉE (2000) : "Jusqu'à la conquête européenne, les sociétés pratiquant l'agriculture forestière ont joué en Amazonie un rôle crucial dans le maintien et l'extension de la biodiversité forestière". Ainsi, les conceptions typiquement occidentales du développement



En Europe, un paysage "préservé" est un paysage façonné par une agriculture extensive.

pénètrent jusque dans les termes mêmes définissant les politiques mondiales de conservation.

Mais comment définir la source de notre motivation pour "conserver la biodiversité" ? Une nostalgie du passé, une crainte de voir les paysages et espèces de jadis nous quitter ? Ou bien une valeur plus clairement exprimée que l'on accorderait à la biodiversité, telle que :

- le droit d'existence des espèces et des milieux (valeur intrinsèque) ?
- le potentiel économique présent ou futur pour l'homme (valeur d'usage) ?
- l'importance directe pour la survie des populations (valeur de nécessité vitale) ?
- l'importance sociale, historique ou scientifique (valeur culturelle) ?
- la stabilité des écosystèmes (valeur écologique ... ou d'usage, de survie, sociale) ?
- les stratégies politiques, commerciales ou électorales (valeur médiatique) ?

Disséquer l'origine de l'importance que l'on accorde à la biodiversité permet de constater que les décisions, dans un contexte de société donné, ne peuvent se baser que sur quelques-unes de ces motivations. En Europe de l'Ouest, valeurs d'usage, culturelle et médiatique motiveront les décideurs, même si la "deep

ecology" d'origine anglo-saxonne (et urbaine) plaide pour le respect d'une valeur intrinsèque. En régions tropicales, les modes de vie traditionnels organisent leur rapport à la biodiversité autour de sa valeur de nécessité vitale, accordant à l'exubérance du vivant dont ils dépendent une dimension sacrée. Or, pour les agriculteurs et les sylviculteurs de nos régions rurales occupés en priorité par le remboursement de leurs charges, aucune de ces valeurs ne peut apporter des avantages autres qu'une certaine reconnaissance par les citoyens. La croissance du tourisme rural pourrait, dans une certaine mesure, donner à la biodiversité un intérêt pécuniaire indirect; mais la "conservation" en découlant ne serait que superficielle et dépendante, comme les revenus des gestionnaires ruraux, de l'instabilité probable de l'intérêt citoyen porté à une nature préservée.

Les travaux de WINTZ (1995), entre autres, montrent bien que les agriculteurs perçoivent la nature comme un "produit social" alors que les protecteurs de la nature l'associent souvent aux milieux sauvages et non influencés par l'homme. On est ainsi en présence d'un *conflit de représentation*, la nature étant perçue comme patrimoine et objet de détente et loisirs par les citoyens et comme objet de production et moyen de vie par les populations rurales.

## Le cas des Parcs Naturels en France et la question du "développement rural"

Dans les territoires reculés des Parcs Naturels de France (Cévennes, Vercors ...), "le Parc et le nouveau-venu sont des Parisiens" pour les ruraux de souche; ils sont assimilés à des relais du pouvoir centralisé de Paris. "Ils sont du côté du pouvoir, il est normal qu'ils aient des relations entre eux" notait un pasteur du Gard dans une interview sur la perception du Parc des Cévennes par les populations paysannes originelles. Ainsi, même quand les citadins viennent, avec plus ou moins d'humilité, propager l'idéologie de la conservation de la nature dans un territoire relativement bien préservé, le message est perçu comme "venant du pouvoir", extérieur aux mentalités et projets des sociétés rurales habitant le territoire depuis toujours.

De l'origine citadine de la nécessité de "conserver la nature" est donc issu le conflit, semblant plus profond que la classique "friction entre économie et écologie", entre le "développement" des populations rurales et le souhait (plutôt citadin) de voir réduire la pression d'exploitation sur les milieux paranaturels. Cette approche permet d'éclairer les difficultés qu'ont les aménagistes et sensibilisateurs en Wallonie (Universités, DNE ASBL Forêt Wallonne ...) à promouvoir la conservation de la nature auprès des propriétaires de grandes forêts situées en zones rurales. Les "mesures techniques favorables" butent très vite sur des considérations économiques en lien direct avec l'état du marché des travaux et des bois et avec le budget des communes rurales, de sorte que ces mesures restent des "conseils" appliqués dans des situations assez marginales. En effet, les sociétés du "rural profond" vivent encore essentiellement des revenus issus de l'agriculture, de la sylviculture et de la chasse, bien que les administrations, l'artisanat et le petit commerce y aient aussi leur place. En tout état de cause, elles sont encore profondément imprégnées d'une volonté d'organiser voire "humani-

ser" la nature comme le fait remarquer E. SÉRUSIAUX (1999).

La promotion d'une valorisation "écologique" des ressources forestières ne peut se concevoir sans une conception profondément nouvelle du "développement" des communes rurales. Mais allons-nous, scientifiques, administratifs et citoyens amoureux de nature définir ce nouveau mode de développement rural ?

### Missionnariat du développement au Sud et érosion de la biodiversité : des liens interpellants

"La politique de développement à outrance pratiquée en Amazonie vise essentiellement l'exportation et est déterminée par des obligations découlant du fardeau de la dette extérieure du Brésil et visant à satisfaire les intérêts de pays tiers" note GOLDENBERG (1989). Selon WILKES (in SHIVA 1994), "les programmes de développement des grandes institutions agissent sur les pays-cibles comme si l'on prélevait des pierres dans les fondations d'une maison pour en réparer le toit". Enfin, "la plupart des pays "donateurs" dépendent l'essentiel de leurs fonds d'assistance pour financer des entreprises et du personnel de leur propre pays" (ARA/INFOE 1989). Ces analyses remettent en cause l'idée largement médiatisée selon laquelle l'érosion de la biodiversité dans les forêts tropicales est avant tout la conséquence de la croissance démographique des peuples pauvres du Tiers-monde.

D'après SCHÜCKING et ANDERSON (1991), la plupart des projets de "développement" des pays du Sud encouragent voire financent le remplacement de la diversité des cultures et des modes de culture par des plantations, élevages et cultures uniformes. Citons par exemple le remplacement, dans le cadre de la "révolution verte", des systèmes de culture indigènes génétiquement diversifiés par des monocultures génétiquement uniformes et vulnérables. Les grandes institutions internationales, pilotant les programmes de développement,

ont acquis une approche schizophrène en matière de conservation de la biodiversité, comme en atteste la recommandation de John SPEARS de la Banque mondiale pour l'Asie : "intensifier les monocultures dans l'agriculture et la sylviculture aux fins de préserver la diversité biologique". Nous touchons là l'extrême de l'option "séparatiste" présentée dans notre introduction. Le mot "réserve naturelle" ne contient-il pas d'ailleurs en lui-même un peu de cette attitude schizophrène ? "Les réserves naturelles : notre société agirait-elle comme si elle disait : je suis pour la destruction de la nature ... avec des réserves ?" (F. TERRASSON 1993).

D'autre part, l'installation de monocultures à vocation industrielle favorise bien souvent le déplacement des populations paysannes et l'exploitation incontrôlée d'autres milieux. La qualification "milieu improductif", sur laquelle se basent les programmes "d'amélioration" des forêts du sud, est propre aux besoins du mode de développement occidental. En effet, que peuvent faire les populations asiatiques avec les plantations d'eucalyptus, au feuillage impropre à la consommation animale et au maigre sous-bois ? Les programmes aboutissant à l'uniformisation des paysages dans le Sud sont d'autant plus aberrants que chaque année, des variétés sauvages nouvelles sont

ramenées du Sud et cultivées pour des fins médicales ou alimentaires et qu'un quart de tous les médicaments est issu de plantes des forêts tropicales (SHIVA 1994). Bien entendu, les grandes organisations internationales, dominées par les pays du Nord, prennent le soin de créer ou de placer sous leur contrôle la plupart des conservatoires et collections génétiques mondiales (en 1989, seules 17 collections sur 127 étaient aux mains de pays du Tiers-monde).

La préservation de la biodiversité s'insérant dans la logique de production des populations tropicales indigènes, la création de réserves, le déplacement des communautés et la perte des savoirs et savoirs-faire traditionnels favorisent l'érosion de la biodiversité dans les pays du Sud. Prenant pour exemple le rapport "World Ressources" du WRI en 1991, SHIVA (1994) note que "le défi consistant à sauvegarder la biodiversité dans le processus de production (de bois ou d'aliments) est systématiquement omis dans tous les programmes et projets s'occupant de biodiversité".

Le récent article de Nature sur les "Hotspots" de la biodiversité planétaire propose un moyen d'optimiser financièrement la protection de la biodiversité mondiale. Selon les auteurs (MYERS et al 2000), les politiques internationales auraient tout

La biodiversité des forêts tropicales représente une richesse inestimable. Faut-il pour autant déplacer les peuples qui y habitent depuis toujours ?



© L. Delanoë

intérêt à concentrer leurs efforts financiers en matière de conservation de la nature sur une centaine de "zones chaudes" situées ... essentiellement dans la bande tropicale, où la densité de population est assez forte et où l'on trouve encore des sociétés indigènes dépendant directement de la biodiversité tout en participant à son maintien.



Les mises à blanc sont des milieux de substitution pour certaines espèces menacées des landes et des friches ... A quand la restauration des milieux initiaux ? Une question pour laquelle aménagistes, sylviculteurs et agriculteurs doivent travailler ensemble.

L'application de notre conception occidentale de la conservation de la nature dans ces zones impliquerait le déplacement de nombreuses populations, ce qui aurait des conséquences humaines et écologiques gigantesques. Rappelons au passage que les peuples indigènes, surtout localisés dans la bande tropicale, représentent à eux seuls 90 à 95 % de la diversité culturelle mondiale (SHIVA 1994). La diversité des peuples et des cultures ne serait-elle donc pas à compter dans la biodiversité ?

"Croire que nous tenons avec nos réserves la solution aux problèmes de conservation, c'est accepter définitivement l'idée que l'homme et la nature ne peuvent coexister. Que le premier, pour produire (pour vivre) ne peut le faire que dans le déséquilibre écologique. Que la seconde, pour subsister, est incapable de nous intégrer comme partie de l'écosystème". (F. TERRASSON 1995). Or, cette idée est si fortement ancrée dans l'article de Nature, que celui-ci propose en définitive de supprimer les dernières sociétés faisant entorse à la règle. On peut également voir dans cet article une nouvelle possibilité pour les Etats et entreprises du Nord les plus pollueurs de se "déresponsabiliser" de la crise environnementale : "Dans le monde moderne, les entreprises n'obéissent qu'à leurs propres impératifs qui s'appellent produire et

vendre des marchandises uniformisées sur une vaste échelle, tout en s'assurant que la plus grosse part des risques, dont la disparition de la biodiversité, sera supportée par d'autres" (LOHMAN 1994).

Enfin, GORZ (1975) estime que le chômage comme la dégradation de l'environnement peuvent être interprétés comme les conséquences, d'une part, du détachement de la société moderne de la nature et d'autre part, de l'éloignement entre les gens, les institutions et la technologie qui pourtant gouvernent leur vie. "La domination de l'homme sur la nature entraîne inévitablement une domination de l'homme par les techniques de domination".

### **Les effets écologiques de l'agriculture, de l'urbanisation et de la sylviculture ne peuvent être séparés**

L'analyse scientifique des relations entre gestion forestière et biodiversité en Ardenne et en Europe occidentale de manière plus générale montre que la description purement technique d'une "gestion forestière favorable à la biodiversité" ne peut être faite sans considérer les évolutions par ailleurs constatées dans les milieux agricoles et urbanisés, avec lesquels la biodiversité forestière communique sou-

vent (DU BUS 2000). En effet - pour ne citer qu'un exemple, l'aménagement des forêts en futaie régulière (régénération par coupes à blanc d'au moins 1 ha) produit des biotopes temporaires accueillant une faune rudérale mais également, certaines espèces rares trouvant là un milieu de substitution des landes et friches désormais supprimées

(engoulevent, pie-grièches, traquets, cicindèles et carabes ...). Tant que les milieux initiaux ne seront pas rétablis, la futaie régulière pourra s'enorgueillir de jouer un rôle important dans le maintien d'une frange menacée de la biodiversité, alors même qu'elle est critiquée par la plupart des naturalistes ...

### **L'éclatement du mouvement écologiste et ses conséquences**

Le mouvement écologiste prit naissance en 1968, dans un contexte de forte industrialisation, militarisation et concentration du pouvoir. Il revendiquait à la fois une meilleure protection de la nature et une société plus égalitaire, moins centralisée et moins industrialisée. Les mouvements anti-nucléaires et pacifistes qui suivirent eurent également une dimension politique, dans la mesure où ils s'opposaient à la concentration du pouvoir et, en particulier, à la coalition entre science, Etat et grandes entreprises. Les mouvements contestataires des années '70 développèrent ainsi des thèses mettant en relation les crises écologiques et sociales.

Mais, selon FINGER-STRICH et GHIMIRE (1997), les tendances écologistes actuelles participent à l'emprise gestionnaire des grandes institutions, renforcée par l'insécurité suscitée par

la mondialisation : "Le détachement de l'écologie scientifique envers les considérations et les perceptions sociales relatives à l'environnement et ses transformations intensifie le sentiment d'impuissance et d'incohérence caractérisant l'attitude des sociétés atomisées à l'égard de leur futur". "Les mouvements écologistes occidentaux n'ont guère su dépasser la vision dichotomique entre nature et société" remarquent-ils. La tendance préservatrice (romantique, peu engagée) et conservatrice (technicienne et gestionnaire) empruntant les savoirs scientifiques désolidarisés des problématiques de société, participent toutes deux, selon les auteurs, à la dynamique de "modernisation" basée sur la croissance économique.

La naissance du "Nouvel Age", fondamentalement orienté vers l'épanouissement presque égoïste de la personne, accentuera encore la division du mouvement écologiste. Dans le Nouvel-Age, les problèmes soulevés par l'industrialisation et les guerres sont écartés comme facteurs stressants et la nature est à nouveau perçue comme un paysage apolitique au service des besoins de récréation et de quiétude.

Le résultat était déjà résumé par FABIANI en 1985 : "La spécialisation et la professionnalisation d'une partie de l'écologie [avec la déresponsabilisation de l'autre] ont suscité la réduction des thèses des mouvements initiaux en des facteurs techniques et gestionnaires, laissant de côté les remises en cause relatives à la pertinence des finalités et des moyens du mode de développement dominant".

## La contradiction du "développement durable"

Beaucoup d'organismes estiment que le meilleur moyen d'assurer l'avenir des espèces animales est de leur donner une valeur financière ce qui suppose, bien entendu, leur commercialisation (ZECCHINI 1999). D'après l'UICN (1990), "La conservation doit être considérée comme une forme de développement économique" [indépendamment de la production] (in SHIVA 1994). "Il n'existe aucun remède miracle au problème de la forêt tropicale" pense MACKLIN (1989). "Seules les forces du marché peuvent assurer leur reconstitution et leur conservation. Le seul moyen de sauver la forêt consiste à rendre les arbres que nous voulons sauver plus productifs, attractifs du point de vue commercial et plus accessibles".

Ces citations montrent que les pouvoirs et même une partie des scientifiques refusent de mettre en cause le modèle économique dominant, défendant l'idée absurde selon laquelle la biodiversité pourra être sauvée par les principes mêmes qui la réduisent. Par ailleurs, l'article 16 de la Convention sur la Diversité Biologique (1991) présente sans hésiter la biotechnologie comme un élément essentiel de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité ...

Comme décor de fonds de tout projet de "réforme", on trouve une conception du développement ancrée dans des dogmes que nul ne semble pouvoir contester, même au moyen d'arguments scientifiques : la nécessité d'une croissance économique continue, la mondialisation des échanges et des cultures, le progrès scientifique et technologique, l'informatisation et l'automatisation des filières. Or, comme le rappelle DUCLOS (2000), "le registre politique majeur [de la démocratie] est celui où nous discutons de la pièce que nous allons jouer et pas seulement des détails de tel acte, du choix des acteurs ou de leur salaire".

Les revendications écologistes en matière de conservation ont, dans ce contexte, progressivement été récupérées dans le système de marché, la biodiversité et les réserves devenant en quelque sorte des marchandises au service de la croissance économique. "Moyen de contourner la difficulté de justifier la protection de la nature dans un monde préoccupé de biens matériels, [la création de réserves] rencontre l'espoir des communes rurales de tirer profit d'un tourisme nouveau" note LARRÈRE (1994).

C'est ce que V. SHIVA appelle le *capitalisme vert*, qui voit, dans une alliance des thèses environnementales avec l'économie de marché, la solution aux problèmes écologiques du monde moderne. Le terme "développement durable" est dès lors parfaitement adapté pour valoriser des programmes se propo-



sant de faire tout évoluer sauf la structure de base de notre système, c'est-à-dire le mode de développement fondé sur une croissance économique ininterrompue.

Or, ce système favorise encore largement la concentration des activités et des richesses en zones urbaines, la chute de l'emploi et du niveau de vie dans les zones rurales reculées, la pression touristique et la dépendance des producteurs envers les grandes institutions internationales. Le "progrès" étant conçu et présenté comme la croissance du niveau de vie, comment s'étonner que les communautés rurales et du Sud revendiquent le droit d'asseoir leur croissance économique sur l'exploitation de leurs espaces naturels, en ce compris les forêts ? On comprend aisément le conflit entre protection de l'environnement et développement rural, rendant le terme "développement durable" tout à fait creux.

En d'autres mots, notre société industrialisée s'efforce de vendre aux communautés rurales et au Tiers-Monde un "package" incluant l'idéologie de la conservation de la nature et un mode de développement inséparable de la croissance économique, la première étant née du second tout en étant fondamentalement incompatible avec lui. Comment dès lors être étonné devant la persistance des conflits ?

En effet, comment imaginer le maintien ou le rétablissement de la diversité des espèces dans un contexte de croissance de l'industrie, des infrastructures de communication, d'extension de l'habitat et d'intensification du tourisme de masse ? ... Les problèmes écologiques soulevés par le réchauffement planétaire d'origine anthropique (érosion de la biodiversité suite aux problèmes migratoires, perte de vitalité des arbres et des écosystèmes ...) montrent bien l'absurdité d'une politique de protection de la biodiversité refusant de remettre en question un mode de développement fondé la croissance de la consommation et de la production industrielle de biens. M.GANDHI ne disait-il pas "la nature est assez riche

pour supporter les besoins de tous les hommes, mais pas leur avidité" ?

Cette contradiction intrinsèque au modèle de développement prôné par les bailleurs de fonds de la Conservation a mené certains auteurs à conclure que "bien qu'elles plagient volontiers le discours de la "conservation de la nature", du "développement durable" et de la "lutte contre le chômage", les grandes institutions du marché et de la science contribuent elles-mêmes largement aux processus de dégradation." (FINGERSTRICH et GHIMIRE 1997).

### **Conclusion :** **pour une solution issue** **d'une réforme profonde** **et d'une mobilisation** **citoyenne**

En apparence, le problème de la biodiversité en forêt peut se résumer au conflit technique entre économie et écologie. Dès lors, la solution est cherchée dans un compromis rapidement rattaché au médiatique "développement durable".

Mais la réflexion montre que la question ne peut être réduite à cela. Comme le dit LOHMAN (1997), "rien ne changera tant que les programmes de développement ne renoncent pas à l'idée selon laquelle le marché, les plans de développement national et une gestion depuis le sommet fournissent un cadre neutre dans lequel tous les efforts visant la sauvegarde de la nature doivent s'inscrire". Les liens sont puissants entre conception du "développement" et érosion de la biodiversité, éclatement du mouvement écologiste et domination des grandes entreprises commerciales, sylviculture et autres secteurs agissant sur le paysage. Le conflit est donc plutôt celui d'une opposition entre deux de nos idéologies, celle de la conservation et celle du développement. Que ce soit par l'exemple des Parcs Naturels ou par celui de "l'aide au développement" au Sud, l'analyse montre que croissance économique et conservation de la nature sont antinomiques et qu'il nous appartient de cesser de présenter le développement technologique et

industriel comme solution à tous les maux sociaux et environnementaux de la planète.

D'autre part, le mouvement écologiste, à présent éclaté, a tendance à ne pas revendiquer un changement global de la politique de développement. Majoritairement institutionnalisé, il laisse se développer une politique qui, à l'analyse, se révèle intrinsèquement creuse et incohérente, où une croissance économique, entretenue par une industrialisation galopante, doit s'harmoniser avec une demande de "nature authentique" toujours plus forte.

La solution pourrait être trouvée dans une réunification des revendications écologiques, sociales et économiques en un mouvement a-politique. Ma conception "intégrative" de la conservation de la nature dans les systèmes agricoles et forestiers se basera ainsi plus sur des orientations relatives à l'éthique du travail et au mode de vie que sur des propositions de nature agronomique. Il me semble que le mouvement est déjà amorcée : dans tous les secteurs liés à l'économie, à l'agriculture et à la recherche, naissent et se développent des initiatives résistant à la domination des considérations mercantiles sur les intérêts humains et écologiques et proposant des modes de vie et de développement novateurs : dans l'économie, avec les "banques éthiques" (NEF, Triodos, Crédal, Cigales ...); dans l'agriculture, avec le développement des fermes biologiques, du moins quand elles restent à petite échelle. L'exemple de l'arboriculture fruitière biologique est particulièrement intéressant, puisque cette dernière fait largement usage de la biodiversité pour le maintien de l'équilibre biologique des vergers, valorisant ainsi l'idée selon laquelle "considérer la biodiversité comme de la mauvaise herbe mène à l'extinction d'une diversité de haute valeur écologique, même si elle n'est pas profitable pour l'industrie et le commerce" (SHIVA 1994). La permaculture est également à suivre, malgré son avenir plus incertain. Pour les pays du Sud, l'agroforesterie et les cultures associées avec faibles intrants montrent un potentiel

écologique et social intéressant (KOYO 1995). Dans le milieu forestier, on peut se réjouir du mouvement cherchant à expérimenter une sylviculture "proche de la Nature" tel Prosilva essentiellement développé en France, Suisse et Allemagne.

Le secteur de la recherche agronomique semble encore peu affecté par cette action en faveur de la promotion d'un autre mode de développement. En effet, à part en Allemagne et dans certains autres pays nordiques, les organismes de recherche s'intéressent peu à l'agriculture biologique et à la régulation biologique en forêt, et suivent encore essentiellement des objectifs de "productivité intellectuelle" ou de création technologique au profit de l'industrie. D'autre part, la responsabilité scientifique, dans les risques sociaux et écologiques liés aux nouvelles technologies, semble être souvent écartée par le mythe selon lequel la recherche scientifique fondamentale ne peut être stoppée dans son évolution. On peut penser que décentraliser la recherche et la mettre au profit des acteurs de terrain expérimentant des modes de production novateurs en matière d'environnement ainsi que favoriser la recherche-action facilitera la pénétration d'un esprit désintéressé et constructif dans le monde de la recherche.

Enfin, c'est sans doute par l'évolution de notre comportement quotidien à tous que nous pourrions favoriser le plus un mode d'organisation de la société respectant la biodiversité. Oser critiquer notre état de "développement" face aux personnes issues de pays "en développement" ainsi que contenir notre boulimie d'énergie et de matière finira par infléchir la croissance industrielle et pousser les grandes institutions à remettre au centre de leurs politiques les intérêts humains et écologiques en lieu et place de la création de capital. ■

**Gaëtan du Bus de Warnaffe**  
Ingénieur forestier, chercheur  
UCL-DNF.

2, dos de l'Argayon, B-1348  
Louvain-la-Neuve,  
dubus@efor.ucl.ac.be

## Bibliographie

ARA/INFOE (1989). Memorandum on the responsibility of the Federal Republic of Germany on the destruction of the tropical forest and her obligation to take action for their protection". P.O. Box 531, 4800 Bielefeld, Allemagne.

BALÉE W. (2000). Qui a planté les décors de l'Amazonie ? N° spécial *La Recherche*, 333 (juillet-août 2000) : 14-16.

BOZONNET J.P. et FISCHESSE B. (1985). La dimension imaginaire dans l'idéologie de la protection de la nature". in CADORET (ed.), "Protection de la nature : histoire et idéologie - De la nature à l'environnement". Ed. L'Harmattan, Paris.

DROUIN J.M. (1989). "de Linné à Darwin : les voyageurs naturalistes" in SERRES M. (1989). "Eléments d'histoire des sciences". Ed. Bordas, Paris.

DU BUS G. (2000). "Etude des impacts de la gestion forestière sur la biodiversité en région wallonne". Rapport de fin de convention UCL(EFOR)-RW(DNF), UCL, avril 2000.

DUCLOS D. (2000). "Universelle exigence de pluralité" - Le Monde Diplomatique, janvier 2000.

FABIANI, J.L. (1985). "Science des écosystèmes et protection de la nature". in Cadoret (ed.), "Protection de la nature : histoire et idéologie - De la nature à l'environnement". Ed. L'Harmattan, Paris.

FINGER-STRICH A.S. et GHIMIRE K.B. (1997). Le développement local dans le contexte des parcs nationaux et naturels régionaux de France". UNRISD, Ed. L'Harmattan, Paris et Montréal.

GOLDEMBERG J. (1989). "Amazonia : facts, problems and solutions". Discours au Symposium international sur l'Amazonie, 31 juillet au 2 août 1989, São Paulo.

GORZ A. (1975). "Ecologie et politique". Ed. Galilée, Paris.

GUILHOT N. (2000). "D'une vérité à l'autre, les politiques de la Banque mondiale" - Le Monde Diplomatique, septembre 2000.

KOYO J.P. (1995). Cours de foresterie tropicale, 2<sup>e</sup> année d'ingénieur agronome, année académique 94/95, UCL, Louvain-la-Neuve.

LARRÈRE G. (1994). "L'art de produire la nature, une leçon de Rousseau" - Le courrier de l'environnement de l'INRA, 22 : 5-13.

LOHMAN L. (1994). Qui sont les défenseurs de la diversité biologique ? - L'exemple thaïlandais". in SHIVA V. (1994). "Diversité biologique en péril : La nature sous licence, ou le processus

d'un pillage". Ed. Publicetim N°20/21, Cetim, Genève.

MACKLIN D. (1989). "A nursery for the rainforest" in *New scientist*, 12/89 : 47-51

MCNEELY J., MILLER K., REID W., MITTERMEIER R. et WERNER T. (1990). "Conserving the world's biological diversity". WRI, World Bank, CI & WWF-US, Washington D.C.

MYERS N., MITTERMEIERS R.A., MITTERMEIER C.G., DA FONSECA G.A.B. et VENT J. (2000). "Biodiversity hotspots for conservation priorities" : *Nature*, 403 (févr. 2000) : 853-858.

MYERS N. (1986). "Tropical forest and mega-extinction spasm" in M.Soulé (ed.), *Conservation biology - the science of scarcity and diversity*. Sinauer Assoc. Massach.

RAVEN P. (1989). directeur du jardin botanique du Missouri : in "The death of birth". *Time*, 133/1.

SCHÜCKLING H. et ANDERSON P. (1991). "Des voix ni entendues ni écoutées". in SHIVA V. (1994). "Diversité biologique en péril : La nature sous licence, ou le processus d'un pillage". Ed. Publicetim N°20/21, Cetim, Genève.

SÉRUSLAUX E. (1992). "Le paradigme de la forêt". Université d'été de la nature 1991, *Cahiers des Réserves Naturelles* 1 : 129-141. Bruxelles.

SÉRUSLAUX E. (1999). "Une forêt pour toi, c'est un monstre hideux" - in STASSEN B. (1999). "La forêt des ombres", Ed. Eole, Ellemelle (Belgique).

SHIVA V. (1994). "Diversité biologique en péril : La nature sous licence, ou le processus d'un pillage". Ed. Publicetim N°20/21, Cetim, Genève.

TERRASSON F. (1993). "La peur de la nature". Ed. Sang de la Terre, Paris.

WILSON E.O. (2000). "Biodiversité : l'enjeu écologique N°1". N° spécial *La Recherche*, 333 (juillet-août 2000) : 18-23.

WILSON E.O. (1988). "The current state of biodiversity" in *Biodiversity*, Nat. Ac. Press, Washington.

WINTZ M. (1995). "De la nature produite à la nature sans l'homme" - *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, 24 : 43-48.

ZECCHINI A. (1999). "Quelle "rentabilité" pour la faune sauvage ?" - in "Ravages de la technoscience". *Manières de voir* 38 : 19.